

**UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE**

**ANNUAIRE**



**71-72**

**COURS RÉGULIERS  
À  
TEMPS PARTIEL**

UNIVERSITÉ  
DE  
SHERBROOKE

COURS  
RÉGULIERS  
À TEMPS PARTIEL  
71/72

**Pour tous renseignements,  
s'adresser au**

**SERVICE DES COURS  
À TEMPS PARTIEL  
CITÉ UNIVERSITAIRE  
SHERBROOKE, QUÉ.**

**TÉL.: 565-5970 - 565-5570  
(postes 51 et 52)  
(CODE RÉGIONAL 819)**

JUILLET 1971

# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION</b> .....	5
<b>CALENDRIER UNIVERSITAIRE — 1971-1972</b> .....	7
<b>ADMISSION ET INSCRIPTION</b> .....	9
<b>DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES</b> .....	11
<b>RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUES</b> .....	13
<b>RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL</b> .....	19
<b>COURS RÉGULIERS À TEMPS PARTIEL</b> .....	21
<b>HORAIRE DES COURS 1971-1972</b> .....	23
<b>DESCRIPTION DES COURS</b>	
<b>FACULTÉ DES ARTS</b>	
Cours offerts par le Département d'anglais .....	33
Cours offerts par le Département d'économique .....	35
Cours offerts par le Département des études françaises .....	35
Cours offerts par le Département de géographie .....	39
Cours offerts par le Département d'histoire .....	41
<b>FACULTÉ DES SCIENCES</b>	
Cours offerts par le Département de biologie .....	43
Cours offerts par le Département de chimie .....	44
Cours offerts par le Département de mathématiques .....	45
Cours offerts par le Département de physique .....	48
Cours de sciences à l'élémentaire .....	49
<b>FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION</b>	
Cours offerts par le Département d'éducation physique .....	51
Cours offerts par le Département de pédagogie .....	51
<b>FACULTÉ DE THÉOLOGIE</b>	
Cours offerts à l'Université de Sherbrooke	
Cours de catéchèse .....	55
Cours de sciences humaines de la religion .....	56
Cours de théologie .....	57
Cours offerts au centre de St-Hyacinthe .....	59

## FORMATION DES MAÎTRES

Structure du programme de la licence d'enseignement élémentaire ..	61
Structure du programme de la licence d'enseignement secondaire ..	62
Structure du programme du C.A.P.E.S. ....	64

## COURS SPÉCIAUX

### COURS DE L'EX-ÉNET

Horaire 1971-1972 .....	66
Description des cours .....	69

COURS POST-SCOLAIRES .....	75
----------------------------	----

FORMULES D'INSCRIPTION .....	Pages 77 et 79
------------------------------	----------------

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	Pages jaunes
-------------------------------	--------------

## PRÉSENTATION

Depuis plusieurs années l'Université de Sherbrooke offre, à l'intention de ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études à plein temps, des cours à temps partiel qui conduisent à un grade universitaire.

Ces cours, au même titre que les cours à plein temps, relèvent entièrement de la responsabilité académique des facultés, tandis que l'aspect administratif relève du Service des cours à temps partiel, dont l'administration est logée au Bureau du registraire. Ce service publie, à chaque session, un répertoire des cours offerts.

### CENTRES EXTÉRIEURS

Afin de rendre service à des groupes suffisamment nombreux, l'Université de Sherbrooke organise des cours dans deux centres extérieurs: Granby et St-Hyacinthe.

### COURS DE L'EX-ÉNET ET COURS POST-SCOLAIRES

Depuis septembre 1970, le Service des cours à temps partiel a pris en charge l'administration du perfectionnement des enseignants inscrits à des cours post-scolaires offerts par l'École normale de l'Estrie et du perfectionnement des maîtres du secteur technique et professionnel inscrits à un programme de l'ÉNET.

La Direction générale de la formation des maîtres de l'Université de Sherbrooke procède à l'admission de ces étudiants et leur prépare un programme individuel. Ce travail s'effectue en collaboration avec les représentants du ministère de l'éducation.

Les cours de ces programmes spéciaux sont énumérés à la page 65 du présent annuaire.

### PERSONNEL

Vice-recteur aux affaires académiques .....	Roger Bernier
Directeur administratif .....	Benoît Letendre
Adjoint au directeur administratif .....	Gilbert Leclerc
Secrétaire administratif: cours réguliers à temps partiel .....	N. . .
Secrétaire administratif: cours particuliers .....	Philippe Théberge
Secrétaire administratif: cours post-scolaires .....	Laurent Garneau
Secrétaire administratif: secteur technique et professionnel .....	Jean Denoncourt
Coordonnatrice du secrétariat .....	Monique Barnabé

**CALENDRIER  
UNIVERSITAIRE  
1971-1972 (1)**

**LUNDI, 2 AOÛT 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre 1971.

**VENDREDI, 27 AOÛT 1971**

Clôture des inscriptions à temps partiel à la session septembre-décembre 1971.

**MERCREDI, 8 SEPTEMBRE 1971**

Début des cours à temps partiel. (2)

**LUNDI, 11 OCTOBRE 1971**

Jour d'Action de grâces. Congé universitaire.

**VENDREDI, 15 OCTOBRE 1971**

Congrès de l'A.C.F.A.S. Congé spécial. Les cours à temps partiel sont suspendus.

**SAMEDI, 16 OCTOBRE 1971**

Congrès de l'A.C.F.A.S. Congé spécial. Les cours à temps partiel sont suspendus.

**MERCREDI, 1er DÉCEMBRE 1971**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session janvier-avril 1972.

**MARDI, 14 DÉCEMBRE 1971**

Fin des cours de la session septembre-décembre 1971.

**MERCREDI, 15 DÉCEMBRE 1971**

Début des examens.

**MARDI, 21 DÉCEMBRE 1971**

Dernier jour d'examens.

**JEUDI, 23 DÉCEMBRE 1971**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session janvier-avril 1972.

**MARDI, 4 JANVIER 1972**

Reprise des cours à temps partiel.

**JEUDI, 30 MARS 1972**

Début du congé de Pâques, après les cours.

**SAMEDI, 1er AVRIL 1972**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été 1972.

**MARDI, 4 AVRIL 1972**

Reprise des cours.

---

(1) Ces dates sont importantes pour les étudiants réguliers à temps partiel.

(2) L'étudiant qui est autorisé à suivre un cours avec les étudiants réguliers à temps complet doit consulter l'horaire des cours de la faculté afin de connaître la date du début des cours et les dates des examens.

**LUNDI, 10 AVRIL 1972**

Début des examens.

**SAMEDI, 15 AVRIL 1972**

Fin de la session janvier-avril 1972.

**VENDREDI, 28 AVRIL 1972**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session mai-juin des cours d'été 1972.

**LUNDI, 1er MAI 1972**

Début des cours de la session mai-juin des cours d'été 1972.

**LUNDI, 22 MAI 1972**

Jour férié. Congé universitaire.

**JEUDI, 1er JUIN 1972**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session juillet-août des cours d'été 1972.

**JEUDI, 15 JUIN 1972**

Clôture des inscriptions pour la session juillet-août des cours d'été 1972.

**JEUDI, 22 JUIN 1972**

Fin de la session mai-juin des cours d'été.

**VENDREDI, 23 JUIN 1972**

Anticipation de la fête du Canada français. Congé universitaire.

**VENDREDI, 30 JUIN 1972**

Anticipation de la fête du Canada. Congé universitaire.

**LUNDI, 3 JUILLET 1972**

Début de la session juillet-août des cours d'été 1972.

**MARDI, 1er AOÛT 1972**

Dernier jour de réception des demandes d'admission à temps partiel pour la session septembre-décembre 1972.

**VENDREDI, 11 AOÛT 1972**

Fin de la session juillet-août des cours d'été 1972.

**VENDREDI, 25 AOÛT 1972**

Clôture des inscriptions à temps partiel pour la session septembre-décembre 1972.

**DATES IMPORTANTES**

Date limite - remise des demandes d'admission.

Session mai-juin	: 1er avril
Session juillet-août	: 1er juin
Session septembre-décembre	: 1er août
Session janvier-avril	: 1er décembre

Date limite - inscription.

Session mai-juin	: 30 avril
Session juillet-août	: 15 juin
Session septembre-décembre	: 27 août
Session janvier-avril	: 23 décembre

# ADMISSION ET INSCRIPTION

## FORMALITÉS D'ADMISSION

L'étudiant qui désire faire une demande d'admission à l'Université de Sherbrooke, comme étudiant régulier à temps partiel, durant l'année universitaire ou durant les sessions d'été, doit observer les formalités prescrites par les règlements généraux énoncés dans la section jaune du présent annuaire.

L'étudiant doit tenir compte du calendrier qui apparaît au début du présent annuaire afin de respecter les dates limites pour la remise de sa demande d'admission et de son inscription.

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant régulier à temps partiel, après réception de l'avis officiel de son admission, est tenu de s'inscrire au secrétariat du Service des cours à temps partiel, logé au Bureau du registraire, en personne ou par correspondance, selon les directives qui suivent. Cette inscription est complétée par le paiement comptant des frais de scolarité calculés à tant du crédit, selon les règlements de l'Université.

### **Inscription en personne. Le candidat doit:**

- présenter sa lettre officielle d'acceptation du registraire de l'Université;
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- acquitter les frais de scolarité à raison de vingt dollars (\$20) du crédit, par un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke.

### **Inscription par correspondance. Le candidat doit:**

- remplir la formule détachable incluse dans l'annuaire (pages 77 et 79).
- indiquer le choix des cours qu'il entend suivre pendant la session;
- inclure un chèque visé ou un mandat-poste fait à l'ordre de l'Université de Sherbrooke,
- faire parvenir le tout au:

Service des cours à temps partiel,  
Université de Sherbrooke,  
Sherbrooke, Qué.

### **INSCRIPTION TARDIVE**

Toute inscription complétée et acquittée après les dates limites d'inscription indiquées au calendrier universitaire, est sujette à une amende de cinq dollars (\$5.)

### **PAIEMENT INCOMPLET**

Toute inscription non accompagnée du paiement des frais de scolarité sera retournée à l'étudiant. Les chèques postdatés ne seront pas acceptés.

# DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

## ÉTUDE DU DOSSIER

Durant le mois qui précède le début des cours, tout étudiant qui désire discuter les problèmes relatifs au choix de ses cours, peut s'adresser au secrétariat du Service des cours à temps partiel.

Il est préférable de prendre rendez-vous.

## OBTENTION DES CRÉDITS

Les crédits d'un cours ne sont accordés et inscrits au bulletin qu'après que l'étudiant a complété la pleine scolarité (une ou deux sessions, selon le cas) et satisfait à toutes les exigences du cours.

## ABANDON DES COURS

Tout étudiant inscrit à temps partiel qui abandonne un cours avant la fin de la session à laquelle il s'est inscrit, doit en avertir, par écrit, le secrétariat du Service des cours à temps partiel. La date de réception de l'avis de retrait du cours est communiquée à la Trésorerie, qui détermine, selon le règlement 6.52 de la page 29 de la section jaune du présent annuaire, la partie remboursable des frais de scolarité versés par l'étudiant.

## FRAIS À PAYER

Frais d'examen du dossier d'admission .....	\$15.00
Scolarité, par crédit (15 heures de cours) .....	20.00 (1)
Parchemin .....	20.00

## MANUELS

Les volumes suggérés pour chaque cours sont en vente à la librairie de la Cité universitaire et sont à la charge de l'étudiant.

## SUPPRESSION D'UN COURS

La Direction se réserve le droit de supprimer les cours annoncés qui ne réunissent pas un nombre suffisant d'étudiants.

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les dates limites d'inscription sont indiquées au calendrier universitaire.

---

(1) Scolarité, par crédit, pour les cours avec laboratoire et travaux pratiques: \$20.00 par 15 heures de laboratoire et de séance de travaux pratiques.

L'étudiant qui, après avoir complété son inscription avant la date limite, ne reçoit pas d'accusé réception doit inférer:

1. — que son inscription est faite en bonne et due forme et concorde avec son programme;
2. — que le cours auquel il s'est inscrit se donnera tel qu'annoncé.

Pour tout changement majeur, l'étudiant sera informé en temps et lieu par le Service des cours à temps partiel.

# RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

## 1. DÉFINITIONS

- 1.1 Le régime pédagogique en vigueur à l'Université de Sherbrooke est celui de la promotion par cours avec moyenne cumulative.
- 1.2 La promotion par cours est un mécanisme de promotion par lequel l'étudiant qui a démontré des connaissances satisfaisantes dans un cours se voit accorder les crédits que comporte ce cours.
- 1.3 La moyenne cumulative est le mode de contrôle qui évalue d'une façon continue le rendement scolaire de l'étudiant sur l'ensemble des cours qu'il a suivis.
- 1.4 Un cours est constitué d'une série de leçons théoriques, de travaux pratiques ou d'exercices répartis sur une seule session et portant sur une seule matière. Le cours constitue une unité élémentaire d'enseignement et d'étude qui entre dans la composition d'un ou plusieurs programmes conduisant à un diplôme. Il est identifiable par un titre et un sigle.
- 1.5 Le crédit correspond à quarante-cinq (45) heures de travail fourni par l'étudiant et reconnu par l'Université.
- 1.6 Une session comporte normalement quinze (15) semaines consécutives, y compris les périodes d'examens.
- 1.7 Un programme est un ensemble de cours établi en vue d'une formation spécifique et conduisant à un diplôme décerné par l'Université. Chaque programme comporte un nombre minimum de crédits déterminé par les autorités compétentes.
- 1.8 Le régime de promotion par cours permet à l'étudiant de progresser à son rythme propre dans un programme. L'étudiant à temps complet doit cependant, à chaque session d'étude, s'inscrire à un minimum de douze (12) crédits; quant au maximum, il est de dix-huit (18) crédits. L'étudiant à temps partiel est soumis aux règlements 14.1 et 14.2.

## 2. ÉQUIVALENCE ET EXEMPTION

- 2.1 Tout étudiant qui démontre qu'il connaît la matière d'un ou de plusieurs cours de son programme pour les avoir suivis avec succès dans un autre établissement d'enseignement peut obtenir une reconnaissance pour ces cours. Lorsque cette reconnaissance est accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée comme une équivalence (Eq); si elle n'est pas accompagnée d'une allocation de crédits, elle est signifiée par une exemption (Ex).
- 2.2 Toute demande de reconnaissance doit s'effectuer au début d'une session, lors de la période de choix de cours, et doit être appuyée par les documents officiels pertinents.

### 3. COMMANDITE

Une commandite est une autorisation émise à un étudiant inscrit à un programme de suivre un ou des cours dans une autre institution. Par une telle autorisation, l'Université s'engage à reconnaître les crédits acquis par l'étudiant.

### 4. PRÉALABLES

Un étudiant ne peut s'inscrire à un cours que s'il en a réussi le ou les cours requis comme préalables.

### 5. CHANGEMENT DE COURS

Tout étudiant peut, à l'intérieur du premier cinquième du cours d'une session, soumettre une demande officielle de changement de cours qui pourra être autorisée si elle est matériellement réalisable.

### 6. ABANDON DE COURS

- 6.1 Tout étudiant peut, entre le premier cinquième et le premier tiers du cours, soumettre une demande officielle d'abandon de cours qui sera généralement autorisée, à condition que le nombre de crédits auxquels l'étudiant reste inscrit ne devienne pas inférieur à douze (12). Cependant, si cette demande est soumise après le premier cinquième du cours, elle entraîne une mention d'abandon (Ab) au dossier scolaire de l'étudiant.
- 6.2 Tout étudiant qui abandonne un cours après le premier tiers du cours d'une session voit la mention E (échec) consignée à son dossier scolaire pour ce cours.

### 7. DÉPART

Tout étudiant régulier à temps partiel qui quitte l'Université avant la fin de la session à laquelle il est inscrit doit signifier son départ au secrétariat du Service des cours à temps partiel. Ce départ sera consigné comme tel dans le dossier scolaire de l'étudiant. Si le départ n'est pas signifié, chaque cours sera noté E (échec).

### 8. MENTION "INCOMPLET"

Si un étudiant n'a pas rempli toutes les exigences pour un cours par suite de motifs acceptés, la note indiquée au bulletin est In, signifiant "incomplet". L'étudiant doit compléter ces exigences dans le délai et selon les modalités que détermine le service.

### 9. NOTATION

- 9.1 Le rendement de l'étudiant dans chaque cours s'exprime par les catégories suivantes: excellent, très bien, bien, passable et échec.
- 9.2 Le code alphabétique suivant traduit l'évaluation décrite au paragraphe précédent.

A: Excellent  
B: Très bien  
C: Bien  
D: Passable  
E: Échec

Aucune interpolation n'est permise (v.g. B+, C-).

## 10. EXAMENS DE REPRISE

Il n'y a pas d'examens de reprise.

## 11. ÉCHECS

- 11.1 L'étudiant qui échoue un cours obligatoire une première fois doit refaire ce cours intégralement.
- 11.2 L'étudiant qui échoue une première fois un cours à option doit soit refaire ce cours soit y substituer un autre cours à option. Cette substitution n'est cependant permise qu'une fois en cours de programme; en cas de nouvel échec, l'étudiant doit refaire ce dernier cours ou tout autre cours imposé par la Faculté.
- 11.3 L'étudiant qui échoue un cours une seconde fois est exclu du programme d'études auquel il s'est inscrit.
- 11.4 L'échec subi par un étudiant dans un cours demeure à son dossier scolaire, même s'il refait ce cours avec succès par la suite; la nouvelle cote apparaît aussi au dossier.

## 12. MOYENNE CUMULATIVE

- 12.1 A la fin de chaque session, on évalue le rendement global de l'étudiant depuis son entrée à la Faculté en calculant sa moyenne cumulative, i.e. la moyenne par crédit de l'ensemble des résultats obtenus dans tous les cours auxquels il s'est inscrit, pondérés par le nombre de crédits attachés à chacun de ces cours.
- 12.2 Pour effectuer le calcul de la moyenne cumulative, on attribue aux cotes alphabétiques les valeurs numériques suivantes:
  - A=4
  - B=3
  - C=2
  - D=1
  - E=0
- 12.3 Les cours dans lesquels le résultat final de l'étudiant est signifié par les cotes **Ab**, **In**, **Eq** ou **Ex** ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne cumulative.
- 12.4 Une moyenne cumulative égale à 1.80 constitue la norme minimale de succès d'un étudiant.
- 12.5 La moyenne cumulative se calcule globalement pour l'ensemble d'un programme, mono ou pluridisciplinaire.
- 12.6 Dans le cas des étudiants à temps partiel, la moyenne cumulative se calcule une fois par an, au terme de la session d'été. Les règlements concernant la moyenne cumulative s'appliquent à eux comme aux autres; en particulier, aucun jugement n'est porté si l'étudiant n'a pas accumulé douze (12) crédits.
- 12.7 Un étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 1.50 n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.
- 12.8 Un étudiant dont la moyenne cumulative se situe entre 1.50 et 1.80 dispose d'une session (12 crédits ou plus) pour rétablir sa moyenne

à 1.80; sans quoi, il n'est pas réadmis au programme auquel il s'est inscrit. Cependant, l'application de cette règle, au terme de la première session de l'étudiant, est laissée à la discrétion de la Faculté.

- 12.9 L'étudiant dont la moyenne cumulative tombe entre 1.50 et 1.80 à la fin de son programme d'études est soumis à des exigences supplémentaires (examen de synthèse, cours supplémentaires, session supplémentaire). Le jugement d'un comité de faculté formé à cette fin décidera de l'obtention ou non du grade postulé.
- 12.10 Un étudiant ne peut pas refaire un cours déjà réussi dans le but d'améliorer sa moyenne cumulative.

### **13. MOYENNE CUMULATIVE TEMPORAIRE**

- 13.1 Dans le cas où un étudiant ne peut se constituer un programme d'études d'au moins douze (12) crédits lors d'une certaine session, à cause du nombre insuffisant de cours offerts pour lesquels il a réussi les préalables, on établit, à la fin de cette session, une moyenne cumulative temporaire, en pondérant la moyenne de l'étudiant pour cette session particulière par le nombre moyen de crédits accumulés pendant les sessions précédentes.
- 13.2 La moyenne cumulative temporaire ne vaut qu'à la fin d'une session pendant laquelle le programme de l'étudiant était inférieur à douze (12) crédits. Dès la session suivante, on établit la moyenne cumulative réelle pour l'ensemble du programme de l'étudiant.

### **14. COMPLÉMENTS AUX RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES**

- 14.1 L'étudiant déjà inscrit à temps partiel en vue d'un grade reste soumis aux règlements en vigueur au moment de sa première inscription; il doit cependant continuer ses études de session en session; s'il ne suit aucun cours pendant deux sessions consécutives, il doit présenter une nouvelle demande d'admission et est alors soumis aux règlements établis au moment de sa nouvelle admission et inscription.
- 14.2 Il est fortement suggéré à l'étudiant régulier à temps partiel de suivre une moyenne de 15 crédits par année de calendrier. Pour aucune considération, il ne sera autorisé à suivre moins de 12 crédits par année de calendrier.
- 14.3 Chaque session se termine par une période d'examens.
- 14.4 Tout étudiant qui désire faire reviser la correction d'un examen doit en faire la demande écrite au secrétariat du Service des cours à temps partiel et acquitter, au moment de cette demande, des frais de \$2.00 par correction à reviser. Si, après revision, la note attribuée à l'étudiant est supérieure à celle qu'il avait d'abord obtenue, les frais lui seront remboursés.

- 14.5 Les délais maxima pour les demandes de revision sont les suivants:
- a) une semaine à compter de la date d'affichage aux babillards;
  - b) un mois à compter de la date d'expédition des bulletins.
- 14.6 L'admission d'un diplômé de CEGEP ayant l'âge moyen de cette catégorie d'étudiants, c'est-à-dire 19 ans environ, ne peut être accepté que pour un programme à temps complet; il pourra être accepté dans un programme offert à temps partiel selon les règlements régissant ce programme, s'il a complété ses études au niveau collégial depuis au moins trois ans.
- 17.4 L'admission d'un diplômé de CEGEP dit "adulte", c'est-à-dire étant déjà sur le marché du travail et ne pouvant consacrer qu'une partie de son temps à des études, pourra être accepté dans un programme offert à temps partiel selon les règlements régissant ce programme.

## **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL**

### **BIBLIOTHÈQUE**

Les étudiants de la session d'été et les étudiants réguliers à temps partiel sont admis à la Bibliothèque avec les mêmes privilèges que les étudiants réguliers à temps complet. Par conséquent, sur identification suffisante, ils peuvent consulter sur place les ouvrages de la Bibliothèque et, sur présentation d'une carte d'identité obtenue auprès du Bureau du registraire, emprunter des ouvrages conformément aux règlements établis.

Les heures d'ouverture de la Bibliothèque sont affichées à l'entrée de la bibliothèque générale dans le Pavillon central. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux demandes de renseignements et d'assister les étudiants dans l'usage des collections.

### **VÉHICULES AUTOMOBILES**

Tout étudiant régulier à temps partiel qui utilise un véhicule automobile dans les limites des propriétés de l'Université de Sherbrooke (Cité universitaire), s'engage à se conformer aux règlements de la circulation et du stationnement en vigueur à l'Université ainsi qu'à se soumettre aux sanctions qui y sont prévues.

Les étudiants qui suivent les cours à l'été sont tenus de se procurer un permis de stationnement, en s'adressant au Service des bâtiments et terrains, situé à la Centrale d'énergie.

Le coût du permis pour un étudiant à temps partiel est le suivant:

- a) pour l'année (sept.-avril): \$5.00
- b) pour la session d'été: \$5.00

**COURS  
RÉGULIERS  
À TEMPS PARTIEL**

## HORAIRE DES COURS 1971-1972

Par ordre alphabétique des cours, par session et par centre

**Note explicative:** L'étudiant devra consulter les répertoires des cours offerts par chaque faculté pour connaître la description de chacun des cours. Il se peut qu'il se produise des changements dans l'horaire en ce qui a trait aux heures de cours et aux noms des professeurs.

Les cours précédés d'un astérisque (\*) sont au programme de la licence d'enseignement élémentaire. Les autres cours font partie des programmes d'un baccalauréat spécialisé ou d'une licence d'enseignement secondaire.

Les salles de cours seront déterminées au début de chaque session et seront indiquées à l'entrée de chaque pavillon.

### COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1971

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
*ANG 1603	Teaching Methods for the Elementary Level	45	R. Tremblay	\$60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Arts
ANG 1803	Teaching Methods for the Secondary Level	45	R. Tremblay	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Arts
ANG 3673	Restoration & Early 18th Century English Literature	45	J. Veilleux	60.	Jeu.	09-09/16-12		16h.30 à 19h.30	Arts
ANG 3783	The English Novel to Austen	45	N. Tracy	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts
ANG 3863	The Ballad	45	A. Malus	60.	Mer.	08-09/15-12		16h.30 à 19h.30	Arts
ANG 4893	Comparative Third World Literature I	45	R. Sutherland	60.	Lun.	13-09/20-12		16h.30 à 19h.30	Arts
BIO 1504	Invertébrés	60	L. C. O'Neil	80.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
BIO 1511	Laboratoire d'invertébrés	45	L. C. O'Neil	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
BIO 1705	Physiologie générale	75	A. Villemaire	100.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
BIO 3143	Génétique	45		60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. pures

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1971

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
CAT 1873	Psychologie religieuse	45	J. D. Lescault	\$60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
*CAT 3173	Projet évangélique de Jésus	45	N. Vandal	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
CHM 1421	Laboratoire de chimie organique II	60	S. Jérumanis	80.	Sam.	11-09/18-12		13h.00 à 16h.00	Sc. pures
CHM 1422	Chimie organique II	30	J. M. Cliche	40.	Sam.	11-09 '18-12		8h.30 à 10h.30	Sc. pures
CHM 2812	Travaux pratiques de chimie-Physique I	60	G. Pelletier	80.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 12h.30	Sc. pures
*DID 2683	Expression plastique	45		60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
ÉCO 1013	Principes microéconomiques	45	S. Racine	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Arts
EI 203	Psychologie des inadaptés	45	R. Desbiens	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
EIA 303	Pédagogie de l'effort I (Romain)	45	Équipe	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
*ÉPH 3023	Éducation physique III	45	M. Vanden-Abeebe	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
FRA 1122	Les genres littéraires I: Poésie	30	C. Ducharme	40.	Ven.	10-09/12-11		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1142	Les genres littéraires III: Théâtre	30	C. Ducharme	40.	Ven.	19-11/04-02		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1203	Explication de textes français	45	J. Forest	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts
FRA 1213	Introduction à la linguistique	45		60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1383	Panorama de la littérature canadienne	45	J. P. Boucher	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts
FRA 1573	Écrivains français et d'expression française de Maghreb	45	Invités	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1703	Programme-cadre de français (secondaire)	45	G. Noël	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Arts
*FRA 2313	Méthodes de lecture à l'élémentaire	45	L. Denis	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Arts

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1971

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début   Date exam.		Heures du cours	Pavillon
FRA 2693	Littérature comparée II	45	A. Sirois	\$60.	Mer.	08-09/15-12		16h.30 à 19h.30	Arts
FRA 2683	Louis Veuillot	45	L. A. Brodeur	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts
FRA 2943	Bossuet	45	L. A. Brodeur	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 3003	Séminaire de lexicologie	45	L. Painchaud	60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 3523	Rutebeuf	45	P. Martel	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 3853	Le Théâtre de Marivaux	45	C. Rigault	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts
*FRA 3903	Formation méthodologique à l'élémentaire (1er cycle)	45	G. Pouliot	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Arts
*FRA 3913	Méthodes d'analyse structurale à l'élémentaire (2e cycle)	45	E. Richer	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 4993	Littérature idéologique au XIXe siècle canadien	45	L. Maheu	60.	Mer.	08-09/15-12		16h.30 à 19h.30	Arts
GÉO 1223	Climatologie I	45	J. J. Boisvert	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Arts
GÉO 3153	Aménagement régional	45	O. Stanek	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Arts
GÉO 4603	Les Antilles	45	R. Paquette	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 1103	Histoire générale de l'Europe moderne	45	L. Cnockaert	60.	Sam.	11-09/18-12		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 1123	Histoire de l'Antiquité	45	J. P. Kesteman	60.	Mar.	14-09/21-12		8h.30 à 11h.30	Arts
HIS 2103	Histoire économique et sociale de la N. France	45	A. Lachance	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 2573	Histoire de la Russie: Des origines à Pierre le Grand	45	B. Spiridonakis	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Arts
*HIS 2613	Didactique de l'histoire I (élémentaire)	45	M. D. Johnson	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 2653	La France contemporaine de 1920 à 1970	45	J. R. Chotard	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Arts

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1971

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
ISP 2403	Sociologie de l'orientation scolaire et professionnelle	45	C. Lessard	\$60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.
ISP 3413	Séminaire interdisciplinaire sur le travail	45	A. Petit	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
MAT 1043	Calcul différentiel et intégral	45		60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 1083	Éléments d'informatique	45		60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 1213	Anneaux de nombres et de polynôme	45	J. P. Samson	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 1283	Éléments de programmation	45	J. Haguel	60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 1424	Algèbre linéaire II	75	B. Courteau	100.	Ven.	10-09/17-12		19h. à 21h. (1)	Sc. pures
MAT 1444	Analyse II b	75	J. Bazinet	100.	Ven.	10-09/17-12		19h. à 21h. (1)	Sc. pures
*MAT 1803	Ensembles et logique	45	D. Lunkenbein	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. pures
*MAT 1833	Activités pré-numériques	45	Équipe	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
*MAT 1943	Calcul différentiel et intégral I	45	J. Allard	60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
*MAT 2823	Arithmétique II	45	Équipe	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
PED 1423	Animation du groupe scolaire	45	G. Allard	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 1453	Pédagogie pré-scolaire	45	R. Fortier	60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 1653	Initiation aux techniques audio-visuelles	45		60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.
PED 1843	Mesure de la croissance humaine	45	J. Martel	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 2443	Sociologie de l'éducation	45	C. Lessard	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 2873	L'école secondaire	45	G. Stringer	60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 3723	Introduction à l'administration scolaire	45		60.	Jeu.	09-09/16-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.

(1) Il faut ajouter à l'horaire déjà indiqué trois heures d'enseignement, le samedi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1971

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
PHY 1104	Mécanique I	60	A. Lemieux	\$80.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. pures
PHY 2242	Physique statistique I (A)	30	P. Colle	40.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 21h.00	Sc. pures
*SCI 0103	Développement de l'esprit scientifique	45	R. DeOliveira	60.	Lun.	13-09/20-12		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
SHR 2983	Les religions dans la conjoncture actuelle	45	F. Ouellet	60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.
THE 1023	Histoire du salut et salut de l'histoire	45	F. Lavallée	60.	Mar.	14-09/21-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
THE 1123	Christ	45	J. Doyon	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
THE 1613	Dieu en question	45	L. Mélanson	60.	Ven.	10-09/17-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
THE 2543	Histoire de l'Église II	45	J. M. deBujanda	60.	Mer.	08-08/15-12		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.

## COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE

CAT 1573	Introduction à la catéchèse: histoire, méthode, notion	45		60.	Sam.	11-09/18-12		8h.30 à 11h.30	Gr. Sém.
THE 2003	Nouveau Testament II	45	R. St-Gelais	60.	Mer.	08-09/15-12		19h.00 à 22h.00	

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION JANVIER-AVRIL 1972

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
*ANG 1703	Teaching Materials and Aids for the Elementary Level	45	R. Tremblay	\$60.	Mer.	05-01/12-04		19h.00 à 22h.00	Arts
ANG 1903	Teaching Materials and Aids for the Secondary Level	45	R. Tremblay	60.	Jeu.	06-01/13-04		19h.00 à 22h.00	Arts
ANG 3773	Eighteenth Century English Literature after Pope	45	J. Veilleux	60.	Jeu.	06-01/13-04		16h.30 à 19h.30	Arts
ANG 3873	Selected Major American Novelist	45	A. Malus	60.	Mer.	05-01/12-04		16h.30 à 19h.30	Arts
ANG 3883	The Nineteenth Century English Novel	45	N. Tracy	60.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 11h.30	Arts
ANG 4993	Comparative Third-World Literature II	45	R. Sutherland	60.	Lun.	10-01/17-04		16h.30 à 19h.30	Arts
BIO 1504	Invertébrés	60	L. C. O'Neil		Lun.	10-01/17-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
BIO 1511	Laboratoires d'invertébrés	45	L. C. O'Neil		Lun.	10-01/17-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
BIO 1705	Physiologie générale	75	A. Villemaire		Ven.	07-01/14-04		19h.00 à 21h.00	Sc. pures
BIO 2703	Physiologie cellulaire	45	P. Matton	60.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 11h.30	Sc. pures
*CAT 1173	Anthropologie biblique	45	N. Vandal	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
CAT 1573	Introduction à la catéchèse	45	J. D. Lescault	60.	Lun.	10-01/17-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
CHM 2412	Chimie physico-organique	30	J. Lessard	60.	Lun.	10-01/17-04		19h.00 à 21h.00	Sc. pures
CHM 3212	Laboratoire d'analyse instrumentale	60		80.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 12h.30	Sc. pures
*DID 2783	Expression musicale	45	J. Boux	60.	Mer.	05-01/12-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
*DID 2883	Pédagogie artistique et musicale	45	J. Boux	60.	Ven.	07-01/14-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION JANVIER-AVRIL 1972

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours   Date exam.	Heures du cours	Pavillon
ÉCO 1113	Principes macroéconomiques	45	S. Racine	\$60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Arts
EI 223	Psycho-pédagogie II (déficience mentale)	45	R. Desbiens	60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.
EIB 303	Pédagogie de l'effort II (Romain)	45	Équipe	60.	Mar.	04-01/11-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
*FRA 1103	Littérature à l'élémentaire	45	A. Mareuil	60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1113	Phonétique française	45	L. Painchaud	60.	Mer.	05-01/12-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1132	Les genres littéraires II: Roman	30	C. Ducharme	40.	Ven.	11-02/14-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1173	Littérature négro-africaine d'expression française	45	F. Joppa	60.	Lun.	10-01/17-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1303	Explication de textes canadiens	45	J. P. Boucher	60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Arts
FRA 1313	Linguistique romane	45	P. Martel	60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1403	Lexicologie et sémantique	45		60.	Mar.	04-01/11-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 1703	Programme-cadre de français (secondaire)	45	G. Noël	60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 2713	Question de grammaire: adverbe	45	J. M. Léard	60.	Mer.	05-01/12-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 2923	Les fabliaux du Moyen-Âge français	45	L. A. Brodeur	60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Arts
FRA 3663	Le symbolisme	45	L. A. Brodeur	60.	Mar.	04-01/11-04	19h.00 à 22h.00	Arts
*FRA 3803	Objectifs et didactique de l'ens. du français (élém.)	45	Équipe	60.	Lun.	10-01/17-04	19h.00 à 22h.00	Arts
FRA 3883	Contes et nouvelles du Québec	45	J. Rigault	60.	Mar.	04-01/11-04	16h.30 à 19h.30	Arts
FRA 4773	Hemingway et Malraux	45	R. Lacasse	60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Arts
*GÉO 1003	Méthodes actives et géographie à l'élémentaire	45	R. Choquette	60.	Lun.	10-01/17-04	19h.00 à 22h.00	Arts
GÉO 1133	Lecture et commentaire de cartes I	45	R. Lapierre	60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Arts

## COURS OFFERTS À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

SESSION JANVIER-AVRIL 1972

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
GÉO 3033	Utilisation du sol (20)	45	A. Poulin	\$60.	Sam.	08-01/15-04		8h 30 à 11h.30	Arts
GÉO 3873	Le monde socialiste: U.R.S.S.	45	O. Stanek	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 1203	Travaux pratiques en histoire de l'Europe moderne	45	L. Cnockaert	60.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 11h.30	Arts
HIS 1223	Travaux pratiques en histoire de l'Antiquité	45	J. P. Kesteman	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 2113	Travaux pratiques en histoire de la Nouvelle-France	45	A. Lachance	60.	Jeu.	06-01/13-04		19h.00 à 22h.00	Arts
HIS 2673	Travaux pratiques en histoire contemporaine	45	J. R. Chotard	60.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 11h.30	Arts
HIS 3623	Histoire de Sherbrooke et des Cantons de l'Est	45	A. Désilets/ J. G. Lavallée	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Arts
MAT 1244	Analyse I	75	J. Constantin	100.	Ven.	07-01/14-04		19h. à 21h. (1)	Sc. pures
MAT 1283	Éléments de programmation	45	J. Haguel	60.	Lun.	10-01/17-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 1763	Équations différentielles	45	J. Allard	60.	Jeu.	06-01/13-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
*MAT 1823	Arithmétique I	45	D. Lunkenbein	60.	Sam.	08-01/15-04		8h.30 à 11h.30	Sc. pures
MAT 1953	Calcul différentiel et intégral II	45		60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
MAT 2144	Compléments de calcul	75		100.	Ven.	07-01/14-04		19h. à 21h. (1)	Sc. pures
MAT 2244	Calcul différentiel dans Rn	75		100.	Ven.	07-01/14-04		19h. à 21h. (1)	Sc. pures
*MAT 2863	Géométrie II	45	Équipe	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
*MAT 3823	Algèbre	45	Équipe	60.	Jeu.	06-01/13-04		19h.00 à 22h.00	Sc. pures
PED 1133	Pédagogie de l'éducation	45	J. Proulx	60.	Mar.	04-01/11-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 1223	Psychopédagogie de l'enfant	45	D. Daly	60.	Mer.	05-01/12-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.

(1) Il faut ajouter à l'horaire déjà indiqué trois heures d'enseignement, le samedi de 8 heures 30 à 11 heures 30.

Sigle	Titre du cours	Nombre heures	Professeur	Coût	Journée	Début cours	Date exam.	Heures du cours	Pavillon
PED 1233	Psychopédagogie de l'adolescent	45	P. Charbonneau	\$60.	Mer.	05-01/12-04		19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 1423	Animation du groupe scolaire	45			60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.
PED 1653	Initiation aux techniques audio-visuelles	45			60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
PED 1803	Développement humain	45	P. H. Ruel	60.	Lun.	10-01/17-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.	
PED 2883	Taxonomie des objectifs pédagogiques et docimologie	45	J. Martel	60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.	
PHY 1404	Électricité	60	A. Lemieux	80.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Sc. pures	
PHY 2102	Mécanique II	30	P. Colle	40.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 21h.00	Sc. pures	
*SCI 0203	Organisation d'un laboratoire de sciences	45	R. DeOliveira	60.	Lun.	10-01/17-04	19h.00 à 22h.00	Sc. pures	
*SCI 0303	Étude des démarches intellectuelles et scientifiques	45	R. DeOliveira	60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Sc. pures	
SHR 3683	Grandes interprétations théologiques face au problème de la rencontre des religions	45	F. Ouellet	60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.	
THE 1313	Le mystère de l'action de Dieu	45	A. Bergeron	60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	Sc. éduc.	
THE 1543	Histoire de l'Église I	45	Y. Bilodeau	60.	Mer.	05-01/12-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.	
THE 2213	Sacrement de l'Eucharistie	45			60.	Ven.	07-01/14-04	19h.00 à 22h.00	Sc. éduc.
*THG 1003	Travaux pratiques	45		60.	Jeu.	06-01/13-04	19h.00 à 22h.00	Arts	

## COURS OFFERTS AU CENTRE DE ST-HYACINTHE

THE 1133	Révélation, foi, tradition ecclésiale	45	R. St-Gelais	60.	Mer.	05-01/12-04	19h.00 à 22h.00	Gr. Sém.
THE 2113	La sacramentalité	45	M. Rondeau	60.	Sam.	08-01/15-04	8h.30 à 11h.30	